

ÉTUDE SURVEILLÉE

Article 28 : Fonctionnement

L'étude est ouverte à tous les enfants scolarisés à l'école élémentaire du CP au CM2.

Les élèves sont accueillis, de 16h35 à 17h50 (école Jean Jaurès) et 16h40 à 17h55 (école Romain Rolland), par un professeur des écoles ou un intervenant qualifié assurant l'étude surveillée.

Les horaires des études surveillées s'adapteront aux horaires de fonctionnement des groupes scolaires.

Un temps de récréation et de goûter sont prévus après la classe, le goûter est à la charge des parents.

Il est exigé des enfants la même discipline que pendant le temps scolaire en ce qui concerne les règles collectives. Les études surveillées doivent se dérouler dans un environnement propice au travail et donc dans un calme relatif.

L'enfant n'est pas autorisé à circuler dans les couloirs et dans les classes sans y avoir été au préalable autorisé par un encadrant.

Le temps de l'étude surveillée est consacré à la révision des apprentissages de la journée scolaire et ne peut être interrompu. L'enfant sur ce temps est autonome, l'adulte étant en relation d'encadrement, aidant l'enfant dans la compréhension de ses leçons.

Les parents devront prendre toutes les dispositions pour venir chercher leur enfant à l'heure.

Tout retard fera l'objet d'une pénalité (voir annexe) et d'un rappel puis d'une convocation de la famille. La commune se réserve le droit de ne plus accueillir les familles qui ne respectent pas le règlement.

Seuls les enfants âgés de 10 ans et plus pourront quitter seuls l'étude. Une autorisation parentale sera exigée.

Les parents devront préciser sur le dossier administratif les personnes autorisées à venir chercher leur enfant.

La personne en charge de l'étude ne pourra remettre l'enfant à une autre personne, que les personnes mentionnées sur le dossier. **La personne qui prend en charge l'enfant doit se présenter munie d'une pièce d'identité.**

Article 29 : Inscription

Inscription annuelle, 2 forfaits au choix :

- 4 jours (lundi mardi, jeudi, vendredi)
- 3 jours (jours fixes au choix de la famille)

L'inscription se fait sur votre Espace Citoyen ou au Service Enfance de juin à mi-septembre.